

6. Présentation des axes



Axe 1 : Energie et constructions

a. Enjeux

Les émissions de gaz à effet de serre de ce domaine sont liées, d'une part, aux consommations énergétiques des bâtiments et infrastructures (par ex. éclairage public) et, d'autre part, au cycle de vie des matériaux utilisés pour construire ou rénover.

Concernant les consommations énergétiques, la priorité est la réduction et la substitution des énergies fossiles (gaz, mazout) qui constituent la principale source d'émissions locales de gaz à effet de serre et restent prédominantes pour le chauffage des bâtiments (90% des besoins de chaleur des bâtiments et environ 60% des émissions totales du domaine énergie et bâtiments). Bien que les émissions n'aient pas lieu sur le territoire lui-même, l'électricité comporte aussi d'importants enjeux. En effet, ses modes de production ne sont que partiellement décarbonés, tandis que les sources de consommation continuent d'augmenter : pompes à chaleur remplaçant les chauffages fossiles, développement de la mobilité électrique ou encore développement du numérique.

La seconde grande source d'émissions correspond aux matériaux utilisés pour la construction, la rénovation et l'entretien des bâtiments et infrastructures. La forme de la construction (qui va influencer sur la quantité de matériaux nécessaires) de même que la nature des matériaux utilisés sont des paramètres clés pour limiter ces émissions.

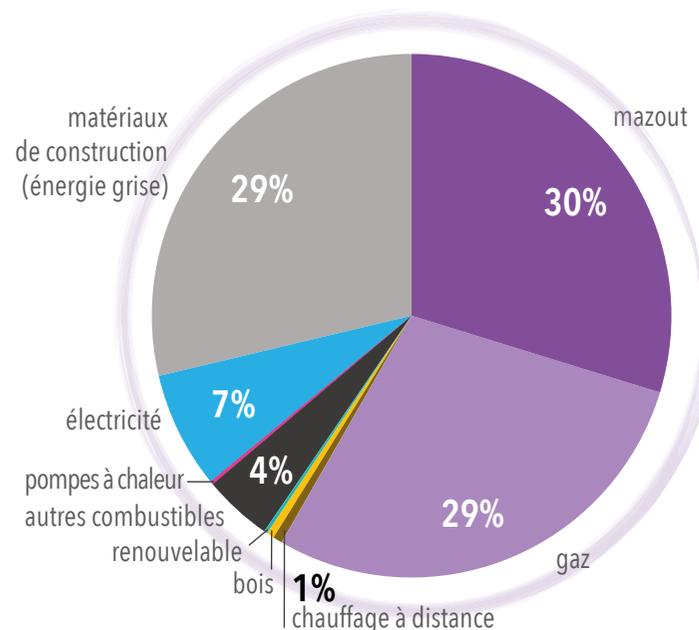


Figure 9 - Emissions de gaz à effet de serre liées à l'énergie et aux bâtiments en fonction des sources (selon bilan carbone communal)

L'adaptation aux changements climatiques soulève, en matière de constructions, des enjeux liés à la préservation du confort thermique des occupants des bâtiments en période de forte chaleur. Il est également nécessaire de considérer l'impact d'une construction donnée sur son environnement proche. En effet, selon notamment son positionnement, sa forme, ses matériaux, son degré de végétalisation, celle-ci risque plus ou moins d'accentuer les effets d'îlot de chaleur urbain et sera plus ou moins à même de contribuer à la préservation des ressources naturelles locales (biodiversité, cycle de l'eau, sol, etc.).

b. Objectifs cadres

Le Plan directeur cantonal de l'énergie 2020-2030 pose des objectifs en matière de réduction globale des consommations d'énergies thermiques (chaud, froid) et d'électricité : -25% environ d'ici à 2030 par rapport à 2018, -65% d'ici à 2050. Il vise également un développement massif des productions énergétiques renouvelables, notamment basées sur le solaire, la géothermie et les rejets de chaleur.

La prise en compte de l'empreinte carbone des matériaux de construction est inscrite dans la réglementation cantonale depuis 2021 (art. 117 et 118 LCI). Dans l'attente de la publication du règlement cantonal, la valeur cible proposée par la SIA¹⁵ donne un ordre de grandeur de référence : 9kg CO₂eq/m² de construction neuve, contre 5kg CO₂eq/m² pour les rénovations.

c. Priorités d'action

Les émissions liées aux matériaux de construction constituent une cible prioritaire à plusieurs titres. Leur prise en considération est relativement récente, alors que les choix effectués aujourd'hui auront un impact sur l'ensemble de la durée de vie des bâtiments. Par ailleurs, l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments se traduit par une augmentation de la part relative des émissions liées aux matériaux (plus de 50% des émissions totales pour un bâtiment neuf actuel).

La réduction des émissions liées aux consommations énergétiques des bâtiments repose quant à elle sur une série d'actions hiérarchisées : il s'agit en premier lieu de réduire les besoins en énergie par des mesures de sobriété, puis diminuer les consommations grâce à la rénovation et aux mesures d'efficacité énergétique, pour enfin satisfaire les besoins restants par des énergies renouvelables.

MESURES

- 1.1 Construire et rénover bas carbone
- 1.2 Intensifier l'usage des bâtiments et des espaces publics
- 1.3 Réduire les besoins énergétiques des bâtiments
- 1.4 Remplacer les énergies fossiles par des énergies renouvelables et locales



¹⁵ Cahier technique SIA 2040 : La voie SIA vers l'efficacité énergétique.



Axe 2: Mobilité

a. Enjeux

Les émissions de gaz à effet de serre de ce domaine sont liées en premier lieu aux carburants fossiles (essence, diesel) qui représentent la quasi-totalité des consommations énergétiques actuelles pour les véhicules individuels et sont, par ailleurs, une source majeure de pollution de l'air. La substitution des véhicules thermiques par des véhicules électriques n'apporte toutefois qu'une réponse partielle en matière d'émission de gaz à effet de serre. D'une part, l'électricité n'est pas neutre en carbone et, d'autre part, il faut, comme pour les bâtiments, prendre en compte les émissions liées à la construction des véhicules (carrosserie, batterie, équipement électronique). Considérant l'ensemble de ces émissions, l'impact en gaz à effet de serre d'un véhicule électrique apparaît, sur l'ensemble de sa durée de vie, environ 2 fois moins important que celui d'un véhicule thermique¹⁶. Ainsi, pour atteindre les objectifs de réduction visés à moyen et long termes (-60% d'ici à 2030, -90% d'ici à 2050), il est indispensable de rechercher avant tout une diminution des kilomètres parcourus en véhicules motorisés, ces derniers représentant aujourd'hui 60% des 30 km qu'effectue chaque jour un Genevois (en moyenne annuelle)¹⁷. Cette diminution passe notamment par un recours accru aux mobilités douces, qui présentent par ailleurs un intérêt pour la santé.

Les stratégies de réduction des kilomètres parcourus et de substitution des modes (du véhicule individuel motorisé vers les modes doux, transports publics ou véhicules partagés) doivent par ailleurs tenir compte des motifs de déplacements. Les options de substitution ne seront en effet pas les mêmes s'il s'agit, par exemple, de déplacements individuels entre le domicile et le lieu de travail, de déplacements avec des enfants (par ex. école et loisir) ou encore de déplacements impliquant de transporter des biens plus ou moins encombrants (par ex. lors d'achats ou de déménagements).

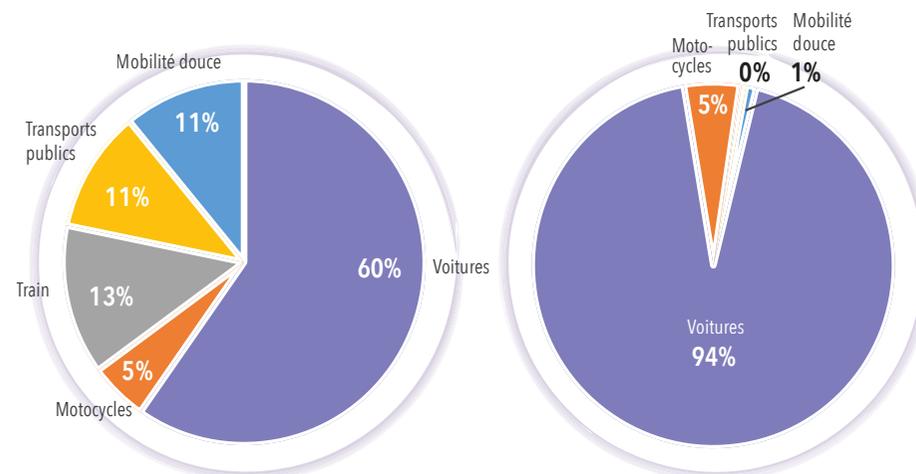


Figure 10 - Répartition des kilomètres parcourus (à gauche) et des émissions de GES (à droite) par mode pour les transports terrestres (selon bilan carbone communal)¹⁸.

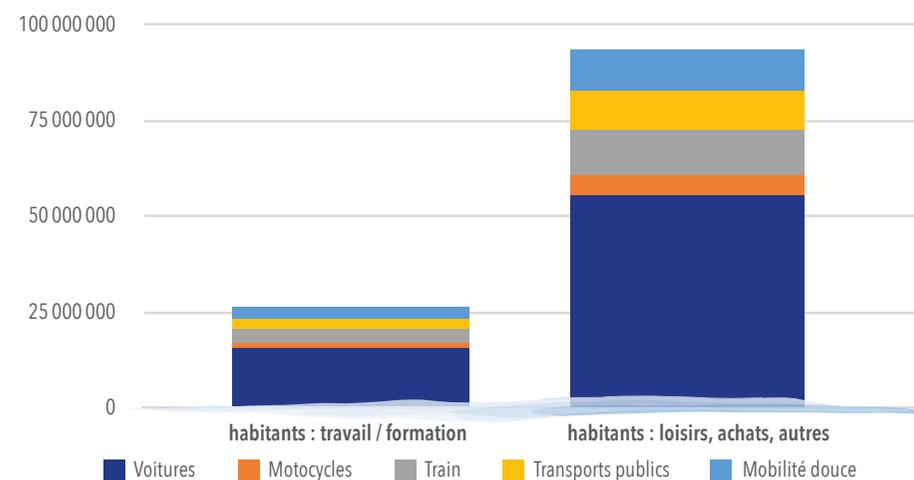


Figure 11 - Répartition des déplacements par motifs et par mode (source : MRMT)¹⁹.

¹⁶ SuisseEnergie, 2020. Incidences environnementales des voitures de tourisme – aujourd'hui et demain.

¹⁷ Etat de Genève, 2015. Analyse du micro-recensement mobilité et transport 2015

¹⁸ Etat de Genève, 2015. Analyse des résultats du micro-recensement mobilité et transports.

¹⁹ Etat de Genève, 2015. Analyse du micro-recensement mobilité et transport 2015

L'adaptation aux changements climatiques renvoie, en premier lieu, à la conception des voies de mobilité douce (cheminements piétons, pistes cyclables) pour permettre le maintien des déplacements en période de forte chaleur. Mais il faut aussi considérer la contribution importante des véhicules motorisés, des routes et des espaces de stationnement aux effets d'îlot de chaleur. Si le choix des revêtements et les stratégies d'ombrage peuvent contribuer à améliorer la situation, le levier principal demeure la libération d'espaces publics au bénéfice de zones végétalisées et non imperméabilisées.

b. Objectifs cadres

Selon le Plan climat cantonal 2030 - 2^e génération²⁰, 40 à 50% des déplacements effectués en transports individuels motorisés devront, d'ici à 2030, être substitués par d'autres modes. En matière de mobilité, les objectifs suivants ont ainsi été fixés à cet horizon :

- Réduire de 5% à 10% les kilomètres moyens parcourus en transport individuel motorisé ;
- Réduire d'environ 40% le nombre des déplacements en transport individuel motorisé restants en les reportant vers d'autres modes de transport ;
- Atteindre un taux d'électrification (et/ou technologie équivalente) d'environ 40% du parc de véhicules restants.

c. Priorités d'action

La réduction des kilomètres parcourus en véhicules individuels motorisés est une condition *sine qua none* pour atteindre les objectifs de réduction des émissions dans le domaine de la mobilité. Dans cette perspective, la priorité doit être donnée aux actions visant, d'une part, la réduction des besoins de déplacements (ou de la longueur de ceux-ci) et, d'autre part, le report vers des modes moins impactants du point de vue du carbone (mobilité douce, transports publics). Il s'agit ensuite d'optimiser l'usage des véhicules motorisés restants (grâce par ex. à l'auto-partage), pour finalement substituer par de l'électricité (ou autre alternative) les motorisations basées sur les énergies fossiles.

MESURES

- 2.1 Réduire la longueur des déplacements
- 2.2 Favoriser le report modal dans un souci d'accessibilité universelle
- 2.3 Offrir des services de mobilité adaptés aux capacités de chacun
- 2.4 Favoriser les motorisations alternatives pour les usages non substituables par les mobilités douces et les transports publics



²⁰ Etat de Genève, 2021. Plan climat cantonal 2030, p.37.



Axe 3: Alimentation

a. Enjeux

Les émissions de gaz à effet de serre de ce domaine sont liées à une diversité de processus qui ont lieu tout au long des filières agroalimentaires. Au niveau de la production agricole, les émissions locales sont principalement composées de méthane, gaz résultant notamment de la décomposition des végétaux (compost, fermentation entérique des ruminants). Les émissions de CO₂ liées à l'utilisation des combustibles pour les tracteurs et machines restent minimales en comparaison avec les consommations globales de combustibles et carburants du territoire. Il est en outre important de considérer aussi les émissions de gaz à effet de serre indirectes, liées à la production des intrants utilisés dans les activités agricoles (engrais, produits phytosanitaires) et dont le poids (carbone) varie fortement selon le mode de culture.

De manière générale, hormis pour la viande, l'étape de production agricole pèse peu dans les émissions globales de filières agroalimentaires internationalisées dans lesquelles les nombreuses étapes de transport, de stockage, de transformation et d'emballage sont devenues une cause majeure d'émissions de gaz à effet de serre (bien souvent en même temps que de la dégradation des qualités nutritives des aliments). Le stockage et la préparation des aliments par les ménages, mais aussi par les restaurateurs et les artisans de bouche, constituent également une source d'émissions. Celle-ci demeure toutefois mineure par rapport aux impacts générés par le traitement des déchets alimentaires (emballages, mais aussi aliments non consommés correspondants à du gaspillage). La part respective de ces différentes sources d'émissions varie grandement selon le type de produits consommés, leur origine, leur saisonnalité, etc.

Il est néanmoins important de souligner qu'il existe une certaine convergence entre les préoccupations liées à l'impact carbone et

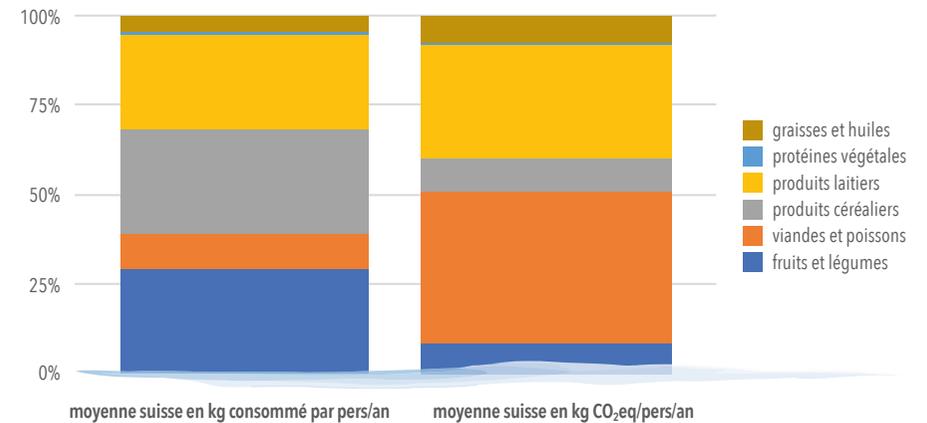


Figure 12 – Part en kg/pers/an et en émissions de gaz à effet de serre des différents aliments composants le régime alimentaire suisse moyen (source : WWF, FRC)²¹

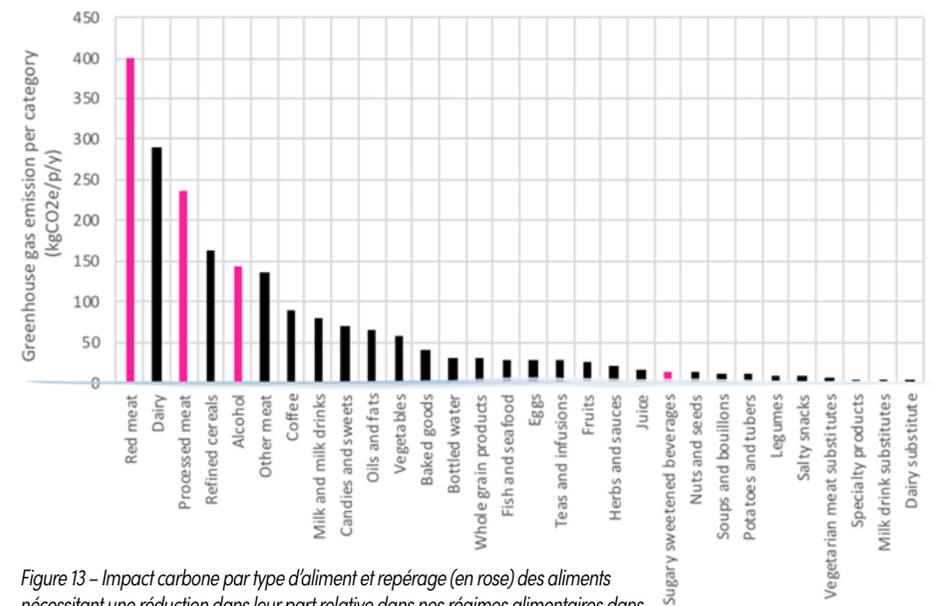


Figure 13 – Impact carbone par type d'aliment et repérage (en rose) des aliments nécessitant une réduction dans leur part relative dans nos régimes alimentaires dans une perspective de promotion de la santé (schéma adapté de UniGE, 2020)²².

²¹ WWF, 2017. Vers une alimentation bas carbone, saine et durable. ; Etat de Genève, 2017. Etude comparative sur les budgets alimentaires selon divers régimes, FRC.

²² ERNSTOFF, Alexi, et al. Towards win-win policies for healthy and sustainable diets in Switzerland. *Nutrients*, 2020, vol. 12, no. 9, p. 2745

à la santé: les aliments les plus impactants du point de vue des émissions de gaz à effet de serre sont aussi, en grande partie, ceux qu'il est souhaitable de réduire dans nos régimes alimentaires pour préserver notre santé.

L'adaptation aux changements climatiques renvoie principalement, dans le domaine de l'alimentation, aux contraintes que font peser les événements météorologiques extrêmes sur les productions agricoles, au niveau local comme au niveau global. Les diminutions de productions attendues en raison, notamment, de l'intensification des sécheresses, risquent en effet de créer des tensions importantes sur les marchés internationaux de produits agricoles, rendant d'autant plus nécessaires la préservation et le renforcement des capacités locales de production (voir aussi axe 5).

b. Objectifs cadres

L'objectif général est la structuration de filières alimentaires locales bas carbone, garantissant à toutes et tous l'accès à une alimentation saine et de qualité. Malgré l'absence d'une stratégie cantonale ou fédérale dédiée à la question de l'alimentation, il est dans ce domaine possible de s'appuyer sur les objectifs portés par différentes politiques sectorielles comme l'agriculture (par ex. soutien aux productions agricoles locales), la cohésion sociale (par ex. droit à l'alimentation), la santé (par ex. promotion d'une alimentation saine comme facteur de promotion de la santé), ou encore la gestion des déchets (par ex. réduction des emballages alimentaires).

c. Priorités d'action

Les productions alimentaires locales ne représentent qu'une part restreinte de notre alimentation actuelle. Même si le potentiel de couverture des besoins alimentaires reste plafonné, il est essentiel de valoriser et soutenir ces productions, dans un esprit de renforcement des liens avec les consommatrices et consommateurs qu'il s'agit de sensibiliser au sujet des origines comme de la qualité de leur alimentation.

La structuration de filières alimentaires durables au niveau environnemental autant qu'économique requiert par ailleurs une implication forte des acteurs intermédiaires liés aux activités de transformation et de distribution (boulangers, traiteurs, restaurateurs, mais aussi commerces alimentaires de toutes tailles). Les possibilités de changement mises à disposition des consommatrices et consommateurs dépendent largement, en effet, du positionnement de ces actrices et acteurs intermédiaires.

C'est également à ces deux niveaux (transformation-distribution et consommation) que se situent les principaux enjeux en matière de gaspillage alimentaire. Fortement lié aux modes de consommation actuels, l'impact carbone de ce gaspillage pourrait être amélioré, notamment, par une évolution progressive de nos régimes alimentaires (vers davantage de produits frais, locaux et non transformés).

MESURES

- 3.1 Promouvoir les productions alimentaires locales dans une logique de circuits courts
- 3.2 Œuvrer pour la réduction de l'empreinte carbone liée à la transformation, aux emballages et à la distribution des produits alimentaires
- 3.3 Mettre en place une stratégie de réduction du gaspillage alimentaire
- 3.4 Accompagner un changement progressif des régimes alimentaires





Axe 4: Consommation et production

a. Enjeux

Les émissions de gaz à effet de serre de ce domaine sont majoritairement liées aux processus de fabrication et de transport des biens et services consommés localement, mais très largement produits à l'étranger, en partie dans des pays fortement consommateurs d'énergies fossiles, y compris de charbon. Il faut également prendre en considération les émissions liées à la fin de vie des objets, c'est-à-dire aux processus de recyclage et d'élimination des déchets²³.

Les émissions liées aux biens et services sont celles qui, durant les dernières décennies, ont connu la croissance la plus importante et la plus continue, compensant, au niveau du bilan carbone global, les gains obtenus dans le domaine des bâtiments (-20% environ d'émissions au niveau genevois entre 1990 et 2018, grâce au remplacement des chauffages fossiles).

Cette croissance s'explique entre autres par la durée de vie toujours plus réduite des biens que nous achetons. Pour les appareils électriques et électroniques, ce phénomène peut notamment être mis à en lien avec la problématique de « l'obsolescence programmée ». Mais il faut également prendre en compte les habitudes de consommation basées sur un renouvellement continu des achats (appareils électroniques mais aussi vêtements ou mobilier), pratiques rendues possibles par l'accès à des biens dont les prix très bas ne reflètent nullement les véritables impacts environnementaux et sociaux liés à leur production. À cette multiplication des objets, qui soulève aussi des enjeux de stockage, s'ajoute une tendance à l'augmentation de la taille, du nombre de fonctions ou encore de la puissance de nos équipements, qui sont autant de facteurs contribuant à l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre liées à la production et à la fin de vie des produits.

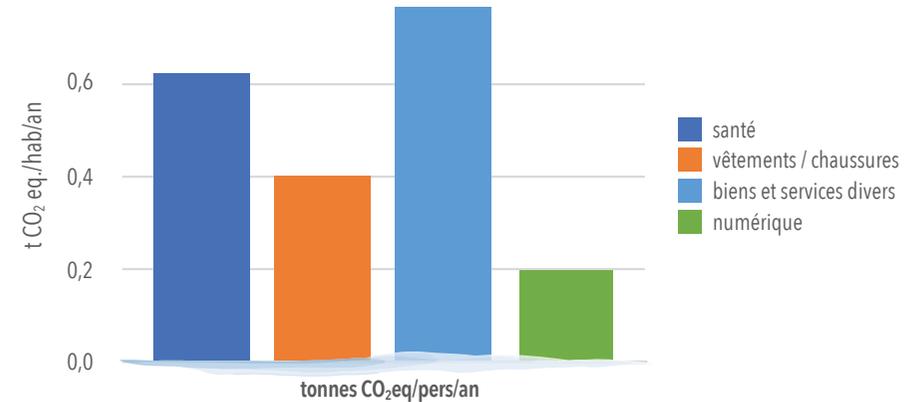


Figure 14 – Répartition des émissions de gaz à effet de serre liées aux différents biens et services consommés, en t CO₂ eq./hab/an. Pour le numérique, les consommations d'énergie liées au fonctionnement des appareils ne sont pas comptabilisées car elles relèvent de l'axe 1 du plan climat (source : bilan carbone communal).

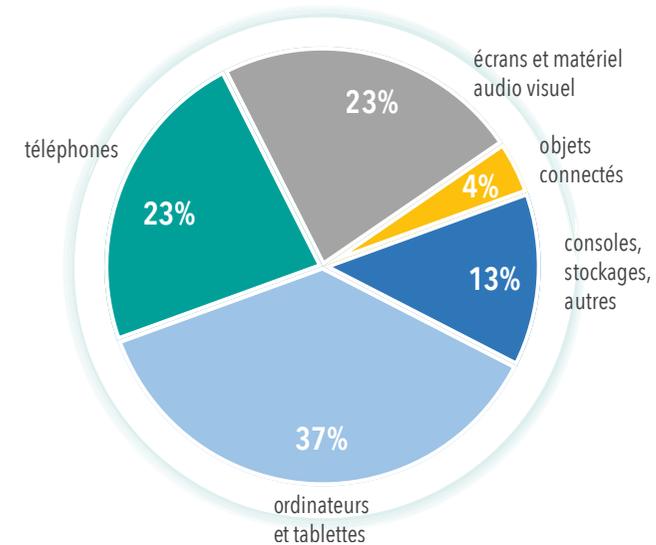


Figure 15 – Répartition des émissions liées à la phase de production des équipements numériques (source : Ademe, 2022)²⁴

²³ Selon l'approche du bilan carbone, les consommations énergétiques liées à la phase d'utilisation des biens (et émissions de gaz à effet de serre qui y sont associées), sont comptabilisées dans l'axe 1 « Énergie et constructions », où sont prises en compte l'ensemble des consommations énergétiques locales.

²⁴ Ces chiffres ont été évalués pour la France en 2022 : ADEME, 2022. Évaluation de l'impact environnemental du numérique en France et analyse prospective. Évaluation environnementale des équipements et infrastructures numériques en France (No 2/3; Expertises).

Au regard de tous ces critères, nous soulignerons les enjeux particuliers que comporte le numérique. Ce secteur, sur lequel repose désormais le fonctionnement de l'entièreté de notre société (y compris par ex. notre sécurité d'approvisionnement en énergie), est en effet l'un de ceux qui a connu la plus forte croissance de ses émissions durant les 20 dernières années. Les émissions liées à la phase de production du matériel représentent en moyenne 80% de celles générées sur toute la durée de vie de celui-ci (utilisation et élimination comprises). La figure 15 montre, pour cette phase de production, le poids carbone respectif des différents types d'équipements.

Les enjeux d'adaptation aux changements climatiques sont dans ce domaine principalement indirects. Il s'agit notamment de considérer le besoin de sécuriser à long terme notre approvisionnement en matériaux et biens de consommation essentiels. En effet, les filières internationales dont nous dépendons peuvent facilement être fragilisées par des problématiques directement ou indirectement liées aux changements climatiques. De manière plus ponctuelle, il faut aussi considérer les impacts que peuvent avoir les événements météorologiques extrêmes sur les activités économiques locales (par ex. baisse de productivité en période de canicule ou risque de destruction d'infrastructures).

b. Objectifs cadres

À l'instar de la logique appliquée en matière d'alimentation, il s'agit de promouvoir plus de circularité dans les filières de production et de consommation des biens et services, en travaillant à la fois sur les modes de consommation et sur la consolidation d'un tissu économique local favorable à la promotion de la durabilité.

c. Priorités d'action

Diminuer la quantité des biens accumulés au niveau individuel est la priorité, dans un souci de réduction des émissions de gaz à effet de serre, mais aussi dans l'idée de pouvoir recentrer les capacités d'achats sur des biens de qualité, issus de filières durables (au sens environnemental, social et économique). Cette préoccupation va de pair avec l'impératif d'allongement de la durée de vie des biens, qui doit notamment pouvoir s'appuyer sur le renforcement des compétences et offres locales de services en matière de réparation et réutilisation. Ces deux « chantiers », relativement nouveaux, ne doivent pas faire perdre de vue le besoin de poursuivre, en parallèle, l'accompagnement actrices et des acteurs économiques en place dans leurs efforts de réduction de leurs émissions, de même que la mise en œuvre des planifications et projets développés en matière de gestion des déchets.

MESURES

- 4.1 Promouvoir les usages partagés et la sobriété dans l'utilisation des biens et équipements
- 4.2 Œuvrer pour l'allongement de la durée de vie des biens de consommation
- 4.3 Œuvrer pour la durabilité du tissu économique local
- 4.4 Agir pour une réduction des déchets la source et optimiser le recyclage





Axe 5: Territoire et population

a. Enjeux

Les enjeux liés aux émissions de gaz à effet de serre sont, pour cet axe du PCCom, liés à des processus de nature différente. Le premier renvoie aux consommations énergétiques, principalement d'électricité, nécessaires pour satisfaire les besoins de rafraîchissement des bâtiments²⁵, qui tendent à augmenter sous l'effet des îlots de chaleur urbains. Le second enjeu, en matière de réduction, concerne les capacités de stockage mais aussi de relargage de carbone par les sols. Cette question concerne en particulier les activités agricoles. Dans ce domaine, la promotion de l'agriculture de conservation des sols doit cependant être vue, d'abord, comme un outil de renforcement de la qualité des sols et de leur richesse en biodiversité, le stockage de carbone ne pouvant constituer qu'un cobénéfice découlant de ces pratiques.

Les enjeux d'adaptation aux changements climatiques sont, en matière de gestion du territoire et de ses ressources, particulièrement étendus. Ils renvoient à différents niveaux de préoccupations.

La préservation de la santé, et plus globalement des activités humaines, face aux événements climatiques extrêmes est en règle générale le premier des enjeux identifiés en matière d'adaptation. Il s'agit en particulier d'intégrer dans l'aménagement du territoire et les constructions les principes de prévention des îlots de chaleur ou, réciproquement, de promotion des îlots de fraîcheur (en particulier végétalisation et ombrages, perméabilité des sols et accès à l'eau, choix de matériaux réfléchissant le

rayonnement solaire). Mais il s'agit aussi, pour l'ensemble des constructions (bâtiments, infrastructures), de prendre en compte les enjeux d'isolation vis-à-vis des fortes chaleurs, tout comme les critères de résistance face à des vents tempétueux, des pluies intenses pouvant générer crues et ruissellements, etc.

L'impact des changements climatiques sur les activités agricoles et forestières constitue un second enjeu important, découlant notamment des risques de sécheresses prolongées, mais aussi de l'arrivée probable de nouveaux ravageurs et de nouvelles maladies. Le défi est ici d'anticiper les changements nécessaires au niveau, entre autres, des modes et types de cultures et des systèmes d'irrigation. Il s'agit aussi de rechercher un équilibre entre, d'une part, les exigences de maintien voire d'augmentation de la productivité à court terme et, d'autre part, le développement de pratiques de conservation des sols favorables à la biodiversité et au stockage de carbone, garantissant le maintien de la productivité des sols sur le long terme.

Cette tension entre préservation à long terme et valorisation à court terme des ressources locales (découlant notamment des objectifs de relocalisation des filières alimentaires et de production de matériaux) est également au cœur d'une troisième catégorie d'enjeux, probablement les plus fondamentaux pour les capacités d'adaptation à long terme de nos sociétés : la préservation et le renforcement de la biodiversité et des ressources naturelles - notamment l'eau et les sols - qui sont d'ores et déjà fortement affectés par les changements climatiques, alors même qu'ils sont à la base de nos capacités d'adaptation face à ces derniers.

²⁵ Ces consommations, et les émissions de gaz à effet de serre qui en découlent, sont comptabilisées dans l'axe 1 du plan climat « Énergie et constructions ».

b. Objectifs cadres

L'objectif général est de repenser l'organisation et les modes de gestion du territoire – notamment de l'espace rural – en s'appuyant sur les actions structurelles qui conditionnent la préservation de la biodiversité et des ressources locales, pour faire évoluer nos modes de gestion des sols (ruraux et urbains) et rendre les tissus urbains plus résilients face aux aléas climatiques.

Bien qu'il n'existe pas, au niveau cantonal, une planification unique couvrant ces différents enjeux, plusieurs stratégies existantes ou en préparation portent des objectifs allant dans ce sens. Il s'agit par exemple de la stratégie et du plan d'actions biodiversité²⁶, des orientations « eau en ville »²⁷, de la vision « agriculture 2030 »²⁸, de la stratégie cantonale d'arborisation ou encore du plan directeur forestier²⁹.

Au-delà des mesures de planification³⁰, la Commune se donne également pour objectif d'intégrer l'ensemble de ces préoccupations dans les projets qu'elle réalise, au niveau des espaces publics comme des constructions.

c. Priorités d'action

Les fortes chaleurs constituent aujourd'hui la manifestation la plus tangible des changements climatiques, face à laquelle il est urgent de repenser l'aménagement et le fonctionnement du territoire, mais aussi de consolider les dispositifs d'accompagnement des personnes les plus vulnérables. Les mesures de préservation et de valorisation de la biodiversité, de l'eau et des sols constituent dans cette perspective un soutien précieux pour renforcer de manière globale la résilience des tissus urbains, mais aussi pour soutenir l'adaptation d'activités agricoles et sylvicoles sur lesquelles les changements climatiques font peser d'importantes pressions.

MESURES

- 5.1 Réduire les îlots de chaleur et encourager les îlots de fraîcheur, préserver la santé en période de canicule
- 5.2 Préserver et renforcer l'infrastructure écologique, promouvoir la biodiversité
- 5.3 Préserver et valoriser les ressources naturelles de manière durable
- 5.4 Accompagner l'adaptation des pratiques agricoles et des modes de gestion des forêts



26 Etat de Genève, 2018 - Stratégie biodiversité Genève 2030, Etat de Genève, 2020. Plan biodiversité 2020-2023.

27 Voir l'ensemble des ressources mises à disposition sur ce sujet par le Canton : <https://www.ge.ch/eau-ville-changement-pratiques-applications>

28 AgriGenève, 2020. L'agriculture genevoise en 2030.

29 Ces deux documents sont actuellement en cours d'élaboration ou de mise à jour par l'Etat.

30 Pour une synthèse des mesures à incidence territoriale, voir notamment le guide publié par l'Etat de Genève : Etat de Genève, 2020. Planification territoriale communale et climat.



Axe 6: Processus transversaux

A la différence des axes 1 à 5, structurés selon une logique thématique, cet axe se focalise sur les moyens et modalités de mise en œuvre du PCCom. La cible des interventions étant le fonctionnement de l'administration elle-même, les enjeux et les priorités d'action tendent ici à se rejoindre, c'est la raison pour laquelle ils ont été regroupés ci-dessous.

a. Enjeux et priorités d'action

Le PCCom couvre un champ thématique particulièrement large et vise, à long terme, des transformations profondes dans l'organisation et le fonctionnement du territoire, comme dans les modes de vie quotidiens. Sa mise en œuvre doit donc être conçue comme une démarche collaborative impliquant non seulement l'ensemble des services de l'administration, mais aussi les différents partenaires du territoire, dont un nombre important est déjà engagé dans des actions favorables à la durabilité.

À l'interne de l'administration, il s'agit en premier lieu de bâtir sur les collaborations transversales en place pour renforcer les actions existantes favorables au climat et initier de nouvelles actions. Il s'agit aussi d'anticiper les besoins de transformation à long terme, au niveau du contenu des projets comme des ressources nécessaires pour les mener à bien (compétences et besoins financiers entre autres). Ce besoin d'articulation entre vision à long terme et actions opérationnelles à court terme est également au cœur du dispositif de suivi et de réajustement du PCCom. Le contenu de ce dernier est en effet appelé à évoluer en fonction des résultats constatés et des retours d'expériences recueillis à travers la mise en œuvre des actions.



En tant qu'initiatrice du PCCom, la Commune propose une vision et des orientations qui ne pourront se concrétiser sans un partenariat étroit avec les autres collectivités publiques (coordination avec les échelons supérieurs que sont, notamment, le Grand Genève et le Canton, mais aussi collaborations avec les Communes voisines), et surtout sans une implication de toutes les actrices et tous les acteurs du territoire (population et entreprises). Il s'agit donc, en s'appuyant sur les interactions déjà construites par les différents services, d'affiner avec ces différents partenaires les modalités de mise en œuvre des mesures du PCCom, tout en cherchant à valoriser au maximum les synergies avec les autres collectivités.

b. Objectifs cadres

L'objectif est de faire du PCCom une démarche fédératrice, permettant à tous les services de la Commune ainsi qu'à l'ensemble des actrices et acteurs du territoire de collaborer autour d'un projet partagé, dans lequel les enjeux climatiques constituent le moteur d'une transition environnementale autant que sociale et économique.

MESURES

- 6.1 Capitaliser sur les processus transversaux interservices déjà existants
- 6.2 Anticiper les moyens nécessaires pour un déploiement à long terme du PCCom
- 6.3 Suivre la mise en œuvre et les effets du PCCom
- 6.4 Mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire versoisien

